

RÈGLEMENT CHALLENGE

2024-2025

1 2 3 4 5 6 7 8

MODALITES

Ouvert à tous les licenciés du club et se déroule sur la saison sportive 2024/2025, soit du 1/09/2024 au 31/08/2025.

- Sont prises en compte l'ensemble des compétitions (à l'exception de la corrida de Loches et des compétitions ayant lieu le même jour), cross, meetings et courses hors stade dès lors que l'inscription a été réalisée sous les couleurs du club.
- Pour participer au classement, un minimum de 5 compétitions est exigée
- En cas d'ex-aequo au nombre de points, le nombre de compétitions sera pris en compte.

Pour les compétitions hors département ainsi que pour les éventuels oublis, l'athlète doit faire parvenir le résultat de la compétition à l'adresse mail du club : adcloches@wanadoo.fr

CATEGORIES

- **Hommes** : Catégories Cadets à Masters
- **Femmes** : Catégories Cadets à Masters
- **Enfants Découverte** : Catégories Eveil athlé à Poussins
- **Enfants Compétition** : Catégories Benjamins à Minimes

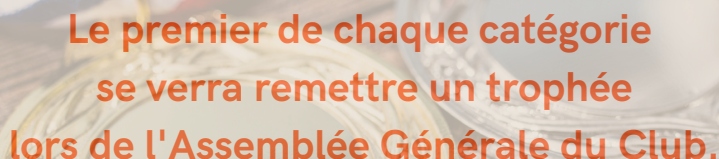
BAREME DE POINTS

- **Cross country et marche nordique** : 10 points par épreuve
- **Course hors stade** :
 - Inférieure ou égale à 5 kms : 5 points
 - Entre 6 et 10 kms : 10 points
 - Entre 11 et 25 kms : 15 points
 - Entre 25kms et distance marathon : 20 points
 - Marathon : 25 points
 - Distances supérieures à un marathon : 50 points
- **Compétition enfants** :
 - Meeting piste : 10 points
 - Anim athlé : 10 points

RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie bénéficieront d'une réduction du prix de leur licence l'année suivante :

- 🥇 1er : - 50%
- 🥈 2ème : - 40%
- 🥉 3ème : - 30%



Le premier de chaque catégorie
se verra remettre un trophée
lors de l'Assemblée Générale du Club.